

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 13/03/2026

ID : 089-200039642-20260310-09_2026_1-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le mardi dix mars deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	Étaient présents : <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argenteuil</i> : M. TRONEL Michel, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, <i>Bernoil</i> : M. FOURNILLON Dominique, <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Cruzy-Sur-Armançon</i> : M. HACQUIN Denis, <i>Dannemoine</i> : M. CROUZET Pierre-Louis, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier <i>Epineuil</i> : Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Jully</i> : M. FLEURY François, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézignes</i> : M. MENARD José, Mme LACROIX Audrey, <i>Mélieux</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. VARAILLES Dominique, <i>Serrigny</i> : M. BOSTEL Christophe, <i>Tanlay</i> : M. ROY Yohan, <i>Tissey</i> : M. SABOURIN Sébastien, <i>Tonnerre</i> : M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel, Mme DUFIT Sophie, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, Mme TOULON Sylviane, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Tronchoy</i> : M. PATEY Jean-Marie, <i>Vézignes</i> : M. PACAULT Philippe, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José, <i>Yrouerre</i> : M. ZANIN Alain.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE	Excusés avant donné pouvoir : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. MURAT Olivier (à donné pouvoir à M PROT Dominique), <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette (à donné pouvoir à M SABOURIN Sébastien), <i>Epineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline (à donné pouvoir à Mme SAVIE-EUSTACHE Françoise), <i>Quincerot</i> : M BETHOUARD Serge (à donné pouvoir à Mme GRIFFON Delphine), <i>Ravières</i> : M LETIENNE Bruno (à donné pouvoir à M FOREY Vincent), <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M MARONNAT Jean-Louis (à donné son pouvoir à M FLEURY François), <i>Stigny</i> : Mme DOLLIER Anne (à donné pouvoir à M DELAGNEAU Emmanuel), <i>Tanlay</i> : Mme YVOIS Caroline (à donné pouvoir à Mme ROY Yohan), M DELPRAT Éric (à donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), <i>Tonnerre</i> : Mme ELBACHIR Nicole (à donné pouvoir à M PONSARD José), Mme BAILICHE Bahya (à donné pouvoir à M DROUVILLE Michel), M GERTNER Philippe (à donné pouvoir à Mme PRIEUR Chantal), M MANUEL Lucas (à donné pouvoir à M LHOMME Régis), Absents excusés : <i>Flogny-La-Chapelle</i> : Mme DRUJON Nathalie, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis Absents non excusés : <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Baon</i> : M CHARREAU Philippe, <i>Gigny</i> : M TOBIET Michel, <i>Gland</i> : Mme CAMUS-NEYENS Sandrine, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, <i>Pimelles</i> : M. RETIF Adrien, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M LEMAIRE Benjamin, <i>Sambourg</i> : M PARIS Stéphane, <i>Thorey</i> : M NICOLLE Régis, <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique, M. HAMAM Nabil, <i>Viviers</i> : M PICQ Christian Secrétaire de séance : M LENOIR Pascal Date de convocation : mardi 3 mars 2026
Nombre de conseillers : - En exercice : 75 - Présents : 47 - Absents : 16 - Pouvoirs : 12 - Votants : 59	
Délibération n° 09-2026	

Objet :

FINANCES

Approbation du Compte
Financier Unique (CFU)

Budget Pépinière –
Exercice 2025

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur José Ponsard, délibérant sur le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Régis LHOMME – Président de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne », après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 205 de la loi de Finances pour 2024 généralisant le Compte Financier Unique au plus tard pour l'exercice 2026,

Vu la délibération n° 63-2024 du 26 septembre 2024 approuvant le passage au Compte Financier Unique à compter de l'exercice 2025 pour les comptes 2024,

Considérant que le Compte Financier Unique constitue un document unique fusionnant le compte administratif et le compte de gestion, destiné à renforcer la lisibilité et la transparence des comptes tout en simplifiant les procédures administratives entre l'ordonnateur et le comptable public,

Considérant le Compte Financier Unique présenté pour l'exercice 2025,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Après en avoir délibéré, hors la présence de Monsieur le président, le Conseil Communautaire	59	pour
		contre
		abstention

- 1) lui donne acte de la présentation du compte financier unique, lequel synthétise les résultats comptables tels qu'arrêtés définitivement :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)
Résultats reportés 2024				2 981,01 €		2 981,01 €
Opérations de l'exercice	97 084,81 €	97 084,81 €	49 738,42 €	47 556,04 €	146 823,23 €	144 640,85 €
TOTAUX	97 084,81 €	97 084,81 €	49 738,42 €	50 537,05 €	146 823,23 €	147 621,86 €
Résultats de clôture 2025		- €		798,63 €		798,63 €
Restes à Réaliser			3 470,00 €	- €	3 470,00 €	- €
TOTAUX CUMULES	97 084,81 €	97 084,81 €	53 208,42 €	50 537,05 €	150 293,23 €	147 621,86 €
RESULTATS DEFINITIFS		- €	2 671,37 €		2 671,37 €	

- 2) Approuve le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe Pépinière.
 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
 Pour copie conforme.

Le président de séance,
 M José PONSARD

Le secrétaire de séance,
 M Pascal LENOIR





Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).